

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 26

**Objet : Projet de liaison cyclable
en vallée de la Blanche et
réponse à l'Appel à projets
FEDER « Soutien à la mobilité
durable et à l'accessibilité dans
le massif alpin »**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-26_04032026

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'Appel à projets FEDER « Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin » ouvert du 25/06/2025 au 9/12/2025 ;

Vu la décision du Comité de pilotage espace valléen « Terre d'émotions pures » du 04/12/2025, inscrivant le projet de liaison cyclable en vallée de la Blanche parmi les opérations prioritaires.

Vu les délibérations n° 2025_11_03 de la commune de Montclar du 25/11/2025, n°DE-2025-125 de la commune de Seyne du 18/12/2025 et n°DE-2025-102 de la commune de Selonnet du 06/11/2025, exprimant la volonté des trois communes de confier à Provence Alpes Agglomération une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de liaison cyclable entre les trois communes ;

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, elle est également compétente en matière de création et d'aménagement de voirie d'intérêt communautaire.

Face au changement climatique et à l'évolution des besoins des touristes, mais aussi de ses habitants, la vallée de la Blanche a entamé depuis plusieurs années un processus de diversification de son offre touristique et de développement des services à la population. Plusieurs études ont été réalisées pour accompagner cette démarche. Celles-ci ont permis de mieux identifier les enjeux du territoire, mais également son potentiel.

En ce qui concerne les mobilités douces, ce territoire est aujourd'hui une destination privilégiée pour la pratique du Vélo Tout Terrain grâce à un réseau de pistes sportives de haut niveau, mais ne dispose aujourd'hui d'aucune connexion cyclable intercommunale et multiusage, qui puisse répondre aux besoins de déplacements du quotidien et de découverte touristique à vélo hors VTT.

Ayant identifié ce besoin, les communes de Montclar, Seyne et Selonnet ont fait appel en 2024 à l'ANCT qui leur a permis de réaliser des premières études sur la faisabilité d'une liaison cyclable en vallée de la Blanche. En parallèle, elles se sont rapprochées de la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon, afin de s'inspirer d'un projet de liaison cyclable récemment réalisé sur la commune et financé par le fonds FEDER.

Cette démarche volontariste a abouti à l'identification de 3 jonctions prioritaires qui relieront les trois communes en reconnectant les différents pôles de vie, d'activités et de services à destination des habitants par une boucle. Celles-ci pourront, dans un second temps, être prolongées par des connexions avec les points d'intérêt touristique ainsi que par des jonctions complémentaires qui assureront un maillage et une desserte fine du territoire.

Le projet de la vallée de la Blanche s'intègre parfaitement dans les stratégies régionales, départementales et territoriales de développement des mobilités douces et du tourisme durable. Il viendra combler un manque d'alternatives à la voiture dans un territoire où celle-ci reste à ce jour le mode principal de déplacement et développer l'usage du vélo pour des usages résidentiels et cyclo-touristiques.

Il s'appuie sur des chemins et voiries existants et n'impliquera pas de ce fait d'artificialisation de sol ou de consommation d'espaces.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-26_04032026

A noter que, sur l'ensemble de l'itinéraire, qui se déploie sur 26 km au total, 14,25 Km de voirie sont de domaine communal et 11,74 Km de domaine départemental. Le présent projet porte sur les aménagements prévus sur les tronçons en maîtrise communale. En 2025, le Conseil Départemental a également intégré cette liaison en vallée de la Blanche dans son nouveau schéma cyclable.

Le coût global de cette opération est estimé à 700 232,02 € HT, selon les postes suivants :

Dépenses prévisionnelles HT	Montclar	Selonnet	Seyne	PAA	TOTAL
Aménagement voirie	88 600,00 €	59 896,00 €	80 764,00 €		229 260,00 €
Signalétique (PAA) Dont 25 400€ pour Montclar, 3 160€ pour Selonnet et 34 480€ pour Seyne				63 040,00 €	63 040,00 €
Équipement stationnement	21 950,00 €	13 000,00 €	45 500,00 €		80 450,00 €
pose et travaux équipement stationnement	37 950,00 €	23 000,00 €	60 166,00 €		121 116,00 €
équipement lavage réparation bagagerie	27 500,00 €	30 000,00 €	27 500,00 €		85 000,00 €
Mobilier totem, table et banc	6 350,00 €	5 780,00 €	10 880,00 €		23 010,00 €
Sous-total	182 350,00 €	131 676,00 €	224 810,00 €	63 040,00 €	601 876,00 €
Divers et imprévus (5%)	9 117,50 €	6 583,80 €	11 240,50 €	3 152,00 €	30 093,80 €
COUT TOTAL INVESTISSEMENT HT	191 467,50 €	138 259,80 €	236 050,50 €	66 192,00 €	631 969,80 €
AMO - Programme	6 059,39 €	4 375,52 €	7 470,31 €	2 094,78 €	20 000,00 €
MOE panneaux				3 000,00 €	3 000,00 €
COUT MOE (8% du coût de l'aménagements voirie)	15 317,40 €	11 060,78 €	18 884,04 €		45 262,22 €
COUT TOTAL PROJET HT	212 844,29 €	153 696,10 €	262 404,85 €	71 286,78 €	700 232,02 €

CONSIDERANT, qu'un Appel à Projets FEDER a été lancé en Région SUD pour le soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin. Le projet de la vallée de la Blanche étant éligible à cet AAP au titre de la mesure 1 « Favoriser l'accessibilité et les écomobilités touristiques et de loisirs en lien avec les stratégies développées par les espaces valléens ». Cette mesure prévoyant un taux maximum de subvention de 60% pour les investissements et les prestations externes pour la création et aménagements de liaisons douces ainsi que pour les coûts indirects liés à l'opération à hauteur de 7% des coûts réels.

CONSIDERANT que le comité de pilotage espace valléen « Terre d'émotions pures » a reconnu l'intérêt du projet de liaison cyclable en vallée de la Blanche et l'a intégrée dans son plan d'actions, le 04/12/2025.

CONSIDERANT que pour assurer une meilleure coordination des travaux, les communes impliquées dans le projet ont souhaité faire appel à PAA afin qu'elle assure le pilotage de la mise en œuvre du projet sur la voirie communale en tant que maître d'ouvrage délégué, ainsi que le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du FEDER.

CONSIDERANT qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est actuellement en cours d'élaboration entre les communes et PAA et qu'elle sera soumise à l'approbation d'une future réunion du conseil communautaire.

Le plan de financement proposé pour l'opération de création d'une liaison cyclable en vallée de la Blanche est le suivant :

Dépenses prévisionnelles HT	Montclar	Selonnet	Seyne	PAA	TOTAL
COUT TOTAL PROJET HORS COUT INDIRECT	212 844,29 €	153 696,10 €	262 404,85 €	71 286,78 €	700 232,02 €
COUT INDIRECT (7%) CALCULE AU TITRE DE LA SUBVENTION FEDER	14 899,10 €	10 758,73 €	18 368,34 €	4 990,07 €	49 016,24 €
COUT TOTAL PROJET	227 743,39 €	164 454,83 €	280 773,19 €	76 276,86 €	749 248,26 €
COUT DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE 5% DU COUT TOTAL PROJET HORS COUT INDIRECT (non présenté au FEDER)	10 642,21 €	7 684,81 €	13 120,24 €		
TOTAL GENERAL	238 385,60 €	172 139,64 €	293 893,43 €	76 276,86 €	780 695,53 €

Recettes prévisionnelles HT	Montclar	Selonnet	Seyne	PAA	TOTAL
FEDER 60% du coût total projet	136 646,03 €	98 672,90 €	168 463,91 €	45 766,12 €	449 548,96 €
Autofinancement : 40% du coût total projet + 100% du coût DMO	101 739,57 €	73 466,74 €	125 429,52 €	30 510,74 €	331 146,57 €
TOTAL	238 385,60 €	172 139,64 €	293 893,43 €	76 276,86 €	780 695,53 €

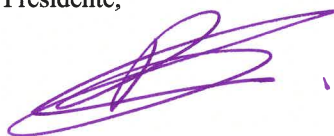
Il est proposé :

- D'approuver le projet ainsi que son plan de financement et d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les fonds FEDER au titre de l'opération et à signer l'ensemble des documents afférents ;

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,


Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,


Michel BLANC

PUBLIE LE :

11 MARS 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com